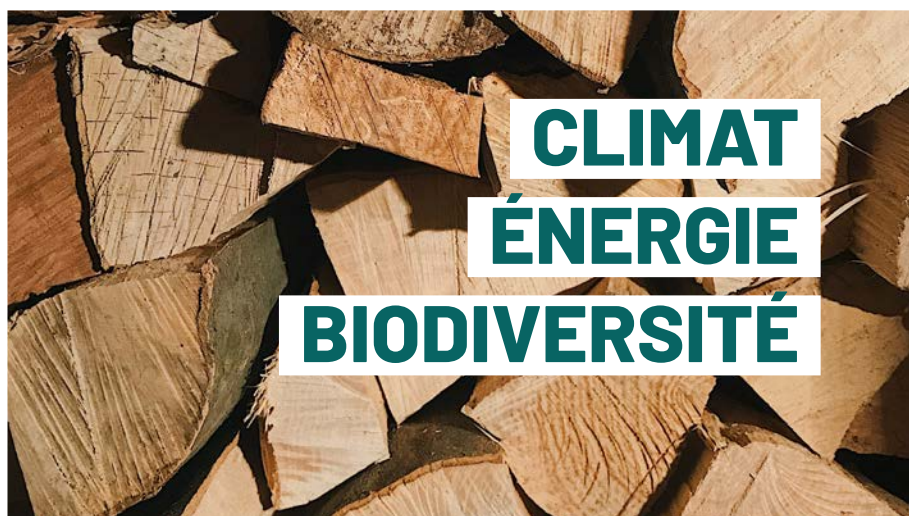


LEADER & TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

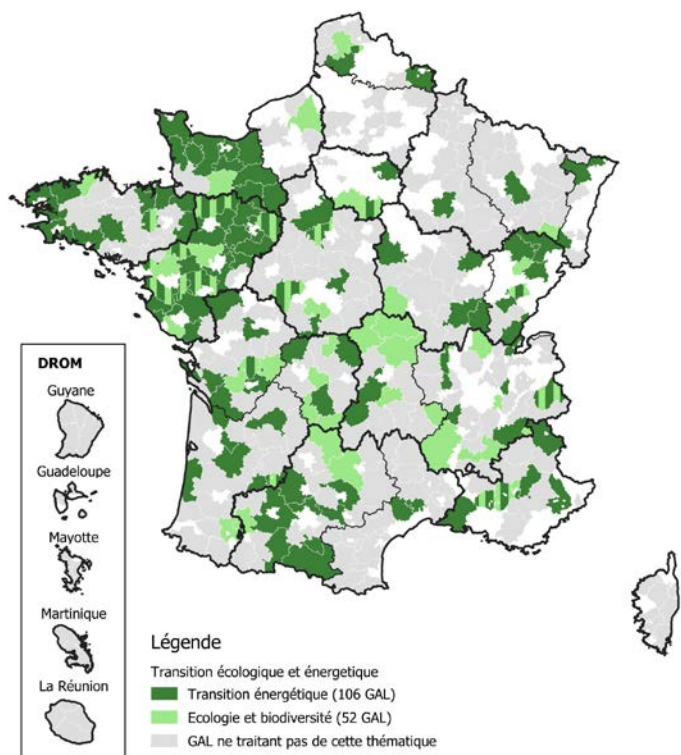


CLIMAT
ÉNERGIE
BIODIVERSITÉ

LEADER ET TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

La transition énergétique, la préservation de la biodiversité ou encore l'adaptation au changement climatique sont des thématiques déjà investies par les GAL sur la précédente programmation mais qui sont montées en puissance face à l'urgence à agir ces dernières années. Elles sont traitées soit à travers des objectifs opérationnels dédiés et sur la base de critères d'éligibilité et de sélection des projets (barèmes avec des exigences à caractère environnemental), soit sous le prisme d'objectifs opérationnels au travers d'autres thématiques comme l'économie circulaire, la mobilité douce, la rénovation énergétique des bâtiments...

A l'échelle nationale, 106 GAL ont intégré dans leur stratégie locale de développement (SLD) un ou plusieurs objectifs dédiés à la transition énergétique, et 52 GAL traitent plus spécifiquement de l'écologie et la biodiversité. Les actions soutenues sont principalement des investissements dans les énergies renouvelables, la sobriété énergétique ou relèvent de la sensibilisation à la préservation des paysages et des espaces naturels. Décryptage !



139* GAL
mobilisés sur
cette thématique

106 GAL
interviennent sur la
transition énergétique



52 GAL
interviennent sur la
biodiversité et l'écologie

*Certains GAL sont mobilisés simultanément sur ces 2 thématiques

Les objectifs stratégiques sont définis pour mobiliser les énergies en faveur d'un éco-territoire à énergie positive, à savoir :

- L'encouragement à un aménagement intelligent,
- Le développement d'une autonomie énergétique,
- Le maintien d'une économie de proximité,
- Le développement d'une cohésion sociale,
- La coopération au service de cette stratégie territoriale de développement.

Sur la base de ces 5 axes, la volonté des acteurs est à la fois de répondre à des enjeux supra-territoriaux d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique, et de préservation de la planète, ainsi qu'à des enjeux territoriaux de développement économique local.

Prioritaire en Mayenne, le pilier transition énergétique concentre la majorité des fonds et vise particulièrement les collectivités. L'exemplarité est fortement recherchée et doit contribuer ainsi à atteindre l'ambition de devenir un territoire à énergie positive.



FOCUS En Sud-Mayenne, on positive !

La stratégie locale de développement du Sud Mayenne repose sur l'ambition d'un éco-territoire à énergie positive !

Le GAL regroupe les Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier, du Pays de Craon et du Pays de Meslay-Grez. Il élabore des stratégies territoriales de développement depuis 1997.

Les orientations prioritaires du territoire Sud Mayenne trouvent leur fondement dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT) de chaque intercommunalité, construits autour de 3 axes déclinés de manière opérationnelle : économie/emploi/formation, environnement/mobilité/transition énergétique, solidarités territoriales et humaines.

La stratégie locale de développement du GAL a été élaborée en complémentarité du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) de Sud Mayenne.



POUR EN SAVOIR PLUS :

www.gal-sud-mayenne.com/collectivites/programme-leader-sud-mayenne/

> ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La démarche d'adaptation vise à limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature. Les politiques publiques d'adaptation ont pour objectifs d'anticiper les impacts attendus du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur et de profiter des opportunités potentielles pour renverser la tendance. Les possibilités d'adaptation sont nombreuses, mais pour réduire la vulnérabilité au changement climatique futur, il est nécessaire d'en élargir les approches possibles.



“LEADER a permis d'améliorer la visibilité du projet, notamment auprès du grand public, mais avant tout de mettre en lien des producteurs participants, qui ont pu à leur tour, pour certains, bénéficier des subventions LEADER !”

Pâturage ovin en système céréalier, un partenariat gagnant en Sud Seine et Marne

Depuis septembre 2019, éleveurs ovins et céréaliers travaillent main dans la main au sein du GAL Sud Seine-et-Marne en Ile de France.

L'association Agrof'île expérimente un projet de pâturage en système céréalier. Sur 3 ans, l'association va suivre l'effet du pâturage en système céréalier en période hivernale sur les couverts hivernaux et les cultures.

L'étude portera à la fois sur la fertilité des sols, le rendement des cultures et l'état du troupeau.



SON BUT

Viser la mise en réseau d'agriculteurs qui innovent déjà par leurs pratiques agricoles (*conservation des sols, retour de l'élevage, réduction d'intrants*) en vue de favoriser les co-apprentissages, selon les principes de recherche collaborative. A terme, le projet vise également la redynamisation d'une filière d'élevage dans le bassin parisien qui connaît une baisse de son cheptel. Les premiers résultats sont très encourageants et les producteurs très satisfaits. Le projet suscite un fort intérêt de la part des exploitants agricoles, comme des institutions.



UN PROJET PARTENARIAL

avec le GAL Sud Seine-et-Marne, le PNR Gâtinais français, l'ACTA*, l'INRA*, Les Champs des Possibles, le CIIRPO* et l'Institut de l'Élevage.



MONTANT DU PROJET 71 473 €

- Contribution FEADER : 22 342 €
- Autres contributions publiques : ADEME : 49 131 €



POUR EN SAVOIR PLUS :

- > GAL du Gâtinais français (Ile de France)
- > Lise IA-LAURENT : l.ia-laurent@parc-gatinais-francais.fr
- > www.parc-gatinais-francais.fr

*ACTA : Association de coordination technique agricole. INRA : Institut national de la recherche agronomique. CIIRPO : Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine.

> TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En France, la transition énergétique est le terme utilisé pour désigner la transformation du système énergétique. Plus concrètement, l'expression sert à désigner l'ensemble des changements engagés pour réduire l'impact environnemental de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie (électricité, gaz...). Elle vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Ces changements répondent à des engagements européens et sont inscrits dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en 2015.



“ La plus-value de LEADER réside dans l'orientation vers une économie verte préconisée et financé par l'Europe, ce qui est en totale adéquation avec le projet ! ”



A Saint-Romain-le-Noble, la chaleur se partage !

En 2017, la commune de Saint-Romain-le-Noble, sur le territoire du GAL du Pays de l'Agenais, a souhaité privilégier les énergies renouvelables en installant un réseau de chaleur bois-énergie sur la commune.



SON BUT

Relier l'ensemble des bâtiments communaux du centre du village au réseau de chaleur : mairie, école maternelle et primaire, cantine, salle des fêtes, logement locatif, salle des associations. Le projet de Saint-Romain-Le-Noble participe à la transition énergétique et environnementale de la commune ainsi qu'à la valorisation des ressources locales.

Dans un premier temps, la commune a utilisé des plaquettes de bois comme combustible, issues de la valorisation des sous-produits de l'exploitation forestière du Lot-et-Garonne. Elle utilise également les bois de rebut provenant de l'élagage des bords de route, de l'entretien des ripisylves et des futaies locales.

A terme, le projet vise la création d'une filière économique locale (mutualisation des machines et des plateformes, utilisation des déchets bois locaux, partage d'une méthodologie...). Il essaime déjà puisque d'autres villes et villages de l'Agenais ont entamé la même démarche.



UN PROJET PARTENARIAL
avec Territoire d'Énergie
Lot-et-Garonne.



MONTANT DU PROJET
179 968 €

- ➔ Contribution FEADER : 122 396 €
- ➔ Autres contributions publiques :
Région Nouvelle-Aquitaine : 57 572 €



POUR EN SAVOIR PLUS :

- > GAL du Pays de l'Agenais (Nouvelle-Aquitaine)
- > Valérie LECOMTE : leader.agenais@agglo-agen.fr
- > www.pays-agenais.fr

> PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La diversité biologique – ou biodiversité – est le terme qui désigne toutes les formes de la vie sur terre et les caractéristiques naturelles qu'elles présentent. Elle englobe la diversité au sein de chaque espèce, entre les espèces et entre les écosystèmes. Alors que l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) confirme, dans son bilan 2016, l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel de la France, celui-ci juge toutefois inquiétante l'évolution de la biodiversité française, qu'il s'agisse de l'évolution des espèces, de l'état des habitats et milieux naturels, des pollutions ou de la progression des espèces exotiques envahissantes.

La communauté scientifique internationale estime que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici à un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition (100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction). Le rythme d'extinction est causée par les activités humaines. Pour atténuer ce mouvement, il convient d'intensifier les actions de connaissance, de prévention et de lutte pour la préservation et la reconquête de la biodiversité.



“

Ce projet a un double enjeu : social et environnemental, nécessitant l'implication de partenariats locaux. LEADER a clairement permis de soutenir une opération innovante, expérimentale nécessitant l'implication de partenariats locaux !

”

En Val d'Allier, on produit et distribue gratuitement des fleurs sauvages locales !

« Semez des fleurs sauvages locales », voici le nom de l'opération lancée par le Val d'Allier depuis 2019 !



SON BUT

Produire et distribuer sur le territoire du GAL Val d'Allier, des graines de fleurs sauvages locales pour le fleurissement des pieds de murs. Plus largement, préserver et développer la présence de la flore locale, allier remarquablement la protection de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine à une dimension esthétique et sociale, en impliquant un ESAT* et en mobilisant la population dans la gestion et la valorisation du territoire. Ce projet vise également à sensibiliser le grand public et les collectivités à l'interdiction des produits phytosanitaires, face à la contamination des cours d'eau notamment l'Allier et ses affluents.



*ESAT : Établissement et service d'aide par le travail.

LE PROJET EN CHIFFRES



➔ 13 kilos de graines produites

➔ 5000 sachets proposés à la distribution

➔ Un groupe de travailleurs de l'ESAT des Cardamines formé et capable de doubler la production en 2020



MONTANT DU PROJET
65 696 €

➔ Contribution FEADER : 34 054 €



POUR EN SAVOIR PLUS :

> GAL Val d'Allier du Grand Clermont
(Auvergne-Rhône-Alpes)

> Jean-Denis FAURE : leader@legrandclermont.fr

> www.legrandclermont.com



EN EUROPE : DES INITIATIVES INSPIRANTES



En Autriche, la Région de Wipptal mène un projet de sensibilisation à la protection des abeilles. Il existe environ **700 espèces d'abeilles sauvages** dans toute l'Autriche, dont environ 400 sont représentées au Tyrol. **Cette diversité est menacée.**

En raison de l'intensification de l'agriculture et de l'augmentation de la consommation des terres, les petites structures paysagères et les prairies fleuries riches en espèces se raréfient et les ressources de nidification et de nourriture des abeilles sauvages diminuent considérablement.

Les abeilles sauvages ont joué un rôle sous-estimé en tant que pollinisateurs de plantes sauvages et utiles en fournissant un énorme service à la nature (préservation de la biodiversité) et aux humains (sauvegarde des rendements agricoles). Aussi, entre 2016 et 2018, le projet « **Blooming and Humming Wipptal** » a eu pour objectif de contrer la menace pesant sur les abeilles sauvages, principalement en sensibilisant à ce sujet, mais aussi en améliorant la situation de l'habitat des abeilles sauvages.

Dans le cadre de cette initiative éducative, un programme scolaire spécifiquement axé sur les abeilles sauvages a été élaboré et mis en œuvre dans les écoles de Wipptal, en collaboration avec des éducateurs de la nature. Au travers d'événements, des actions d'information ont permis de mettre l'accent sur l'importance des abeilles sauvages et le lien avec les habitats naturels et diversifiés et à encourager la création de structures de nidification ou d'alimentation pour les abeilles sauvages à la maison.

La mise en place d'aides à la nidification avec la participation de charpentiers régionaux ainsi que de la Lebenshilfe, association d'aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle, sert à améliorer la situation de l'habitat des abeilles sauvages dans le Wipptal. Le projet est soutenu scientifiquement, ce qui favorise également notre compréhension du mode de vie et de la présence d'abeilles sauvages dans le Wipptal.



MONTANT DU PROJET 77 315 €

➔ Contribution FEADER :
49 482 €

➔ Autres contributions publiques :
12 370 €

➔ Contributions privées : 15 463 €



POUR EN SAVOIR PLUS :

> www.natopia.at/bluehendes-und-summendes-wipptal

> https://enrd.ec.europa.eu/sites/default/files/project/attachments/gp_at_floweringhumming.pdf

GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne (Belgique)

L'un des derniers projets de ce GAL s'appelle « Mille feuilles ». Il a le double objectif de protéger et de renforcer activement la biodiversité, d'une part, et d'encourager le dialogue entre agriculteurs, citoyens, associations et municipalités autour du thème de la biodiversité et de l'environnement, d'autre part.

Le GAL étudie avec les agriculteurs intéressés les meilleurs endroits où planter des arbustes et des haies sur leurs terres. Il organise et finance des activités de plantation par des groupes de bénévoles (citoyens et associations). Les agriculteurs s'engagent, avec l'aide des bénévoles, à protéger et à entretenir les arbustes. Chaque année, le GAL organise un dîner pour réunir la communauté Mille feuilles et renforcer les liens entre ses participants.



POUR EN SAVOIR PLUS :

> <https://culturalite.be/?MillefeuilleS>

Le ? saviez-vous

Dans le cadre de la Mobilisation collective pour le développement rural, le Réseau rural national accompagne également les projets en faveur de la transition. Par exemple, le projet **TransAgriDom** vise à accentuer la synergie entre territoires et acteurs des réseaux d'innovation et de transfert agricole pour assurer la transition agroécologique dans l'outre-mer. Le projet est porté par la **FNAB**, et son but est de développer un réseau national de parcelles, de fermes et de collectivités territoriales afin de valoriser des actions innovantes et performantes au regard de l'adaptation au changement climatique.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Réseau rural : www.reseaurural.fr/appe-projets-mcdr-2018



CRTE, l'outil d'accompagnement au service des territoires



CRTE, L'OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DES TERRITOIRES

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique.

LE CRTE, SIGNÉ POUR SIX ANS, ILLUSTRE LA GÉNÉRALISATION D'UN NOUVEAU MODE DE COLLABORATION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Pour en savoir plus : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte>

LEADER EN BREF

DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

Elle est :

- > Infra-régionale
- > partenariale, en associant acteurs publics et privés
- > Le comité de programmation du GAL décide de l'opportunité des projets à soutenir méthodiquement et financièrement.
- > participative
- > innovante
- > multisectorielle
- > coopérative

DÉMARCHE EUROPÉENNE

Elle est intégrée dans la politique européenne de développement rural financée par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et mise en œuvre, en France, par les Régions via le PDRR.

Des territoires ruraux organisés en **GAL (Groupe d'Action Locale)**. Les GAL sont sélectionnés pour mettre en œuvre cette démarche sur la base d'une SLD.

LEADER Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

PDRR (Programme de développement rural régional). Il se décline en mesures et définit les modalités d'intervention et de financement pour répondre aux enjeux des territoires ruraux.

SLD (Stratégie Locale de Développement). Elle fixe les thématiques d'intervention à mettre en œuvre sur le territoire, définies à partir d'un diagnostic territorial.

Le Réseau rural français œuvre pour réunir l'ensemble des acteurs du monde rural à l'échelle nationale et régionale. L'un de ses objectifs est de faciliter la réalisation des projets associant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le tourisme, l'environnement.

Cette collection, dédiée au dispositif LEADER, vise à partager et promouvoir les projets et actions menés par les territoires et leurs acteurs, au bénéfice de tous.

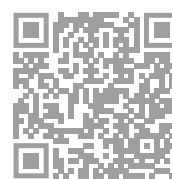


© Bruno Barault

Ce travail a été réalisé par le Réseau rural national (Charlotte GUERET & Christelle MONNERIE - ASP; Hanane ALLALI - MAA).

Les données clés et les cartes sont issues de l'étude relative à « La mesure 19 LEADER des programmes de développement rural régionaux 2014-2020 » réalisée en 2019.

Ces éléments ont été illustrés par des exemples issus des territoires LEADER grâce aux Groupes d'Action Locale et avec la participation des Réseaux ruraux régionaux et de Régions de France.



+ D'INFOS
sur le site

Sources : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr> | <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385> | <https://www.gouvernement.fr/action/la-preservation-de-la-biodiversite> | Sources combinées ADEME/Ministère de la transition écologie et solidaire | ENRD

Contact

Unité nationale d'animation du Réseau rural - Equipe LEADER

- leader@reseau-rural.fr

Pour en savoir plus

- www.reseau-rural.fr/territoire-leader
- www.europe-en-france.gouv.fr
- www.agriculture.gouv.fr
- https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld_fr

Les réseaux sociaux



@reseau-ruralfr



@reseau-ruralfr



Réseau rural
français



Réseau rural
français 2014-2020